Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mutuelle d'entreprise et individuelle

Par Relliezar

Bonjour,

En Juin dernier, ma femme et moi avions souscrit à une mutuelle santé. Je travaille actuellement et la mutuelle proposée par mon travail est bien meilleur. J'ai donc adhérer à cette dernière cependant je ne peux résilier mon contrat envers la dernière mutuelle car je dois faire 1 an avec eux avant de pouvoir résilier ou avoir une attestation qui montre que la mutuelle de l'entreprise est obligatoire.

Y'a-t-il un moyen de contourner c'est 1 an et résilier au plus vite ?

Je vous remercie des réponses que vous allez m'apporter

Par AGeorges

Bonjour Relliezar,

Trouvé sur le net :

Il est possible de résilier une assurance mutuelle en dehors de l'échéance mais sous certaines conditions :

- soit vous allez adhérer à une mutuelle entreprise,
- soit votre assureur n'a pas respecté son devoir d'information du droit de résiliation imposé par la loi Chatel,
- soit vos cotisations ont augmenté,
- ou enfin, vous subissez un changement important de sorte que le risque couvert par votre contrat doit être modifié.

La première ligne parait intéressante pour vous.
Mais je n'ai pas creusé ...

Par janus2

Bonjour,
Si la mutuelle entreprise est obligatoire et seulement dans ce cas, vous pouvez résilier votre mutuelle perso à tout moment et sans préavis. Vous devez fournir à la mutuelle une attestation de l'employeur qui confirme que la mutuelle entreprise est obligatoire.